

**AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE**

À toute personne qui désire transmettre des commentaires ou se faire entendre par la Conseil à propos de la demande de dérogations mineures pour la propriété située sur le lot 4 818 453, Chemin des Petites-Forges

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée greffière qu'à une séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le 4 avril 2022 à 19h00, à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville, 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogations mineures suivante:

Site concerné:

Chemin des Petites-Forges
Lot 4 818 453-Ptie, zone 4-F

Nature de la demande:

La demande vise à autoriser :

- 1) Le lotissement d'une nouvelle rue privée à moins de 60 mètres d'une intersection, soit une dérogation de 32,17 mètres;
- 2) Que l'angle de l'intersection de rue à la voie principale soit inférieur à 80 degrés, soit une dérogation de 8,44 degrés;
- 3) Qu'un seul triangle d'emprise soit raccordé à l'intersection au lieu de 2.

Le tout en vertu du règlement de lotissement 346-2014 et de ses amendements.

Toute personne intéressée qui désire transmettre des commentaires à propos de la demande de dérogation mineure doit le faire par écrit dans les **quinze (15) jours** de la date de la présente publication à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- Par courriel à : info@villestite.com
- Par courrier à : 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite, Québec G0X 3H0

Les commentaires obtenus seront transmis aux membres du conseil municipal avant qu'ils ne statuent sur la demande de dérogation mineure.

Toute personne intéressée pourra également se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Tite, ce 18 mars 2022.



Me Julie Marchand,
Greffière